



Le 7 avril 2021

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Objet : Examen du programme d'assurance-emploi

Monsieur le président,

Le Conseil canadien des pêches (CCP) est entièrement d'accord avec les commentaires formulés précédemment par différents groupes d'entreprises qui insistent sur la nécessité de renouveler une approche tripartite pour améliorer le cadre du programme d'assurance-emploi (AE).

Le CCP est le porte-parole national des pêches commerciales et des usines de transformation du poisson au Canada. Nos membres comprennent des entreprises de toutes tailles, ainsi que des entreprises autochtones qui transforment la majorité de la production de poissons et de fruits de mer au Canada, récoltant une part importante des ressources halieutiques des trois océans du pays.

Les pêches commerciales du Canada, essentielles, emploient de nombreux Canadiens qui vivent près des zones côtières. Environ 90 000 Canadiens dépendent de la pêche commerciale pour leur subsistance, ce qui génère environ 8,8 milliards de dollars en produit intérieur brut (PIB) pour l'économie canadienne. Nous sommes reconnaissants au gouvernement du Canada pour les divers soutiens qui ont été mis en place pendant la pandémie de COVID-19 pour aider les entreprises canadiennes, ainsi que pour votre volonté et votre capacité à adapter et à recadrer les programmes destinés aux entreprises en réponse à nos observations et avis. Cependant, les entreprises de tous les secteurs craignent de ne pas être consultées à juste titre en ce qui concerne les modifications actuelles et futures du programme d'assurance-emploi.

.../2



Objet : Examen du programme d'assurance-emploi
Page 2

En tant que membre du Groupe de liaison avec les entreprises, le rôle du commissaire à l'assurance-emploi pour les employeurs est essentiel pour que notre voix, représentant les employeurs, soit entendue haut et fort lors des consultations sur le programme d'assurance-emploi.

Tant et aussi longtemps que ce poste demeurera vacant, nous aurons bien du mal à nous faire entendre à voix égale, en particulier à l'heure actuelle, compte tenu des innombrables enjeux liés à la pandémie. Il est donc impératif de nommer et d'intégrer un commissaire à l'assurance-emploi pour les employeurs avant le début des consultations. De plus, tout changement permanent important au programme d'assurance-emploi qui pourrait avoir des répercussions sur les coûts devrait avoir lieu une fois la pandémie terminée, lorsque nous serons bel et bien en période de reprise.

Nous comprenons qu'au gré de la progression de la pandémie, le gouvernement fédéral a voulu réintégrer dans le cadre de l'assurance-emploi des Canadiens qui, au départ, se trouvaient en dehors du programme en raison de l'incapacité du système à répondre à la forte demande initiale. Cependant, nous ne sous-estimons en rien les défis financiers et de ressources humaines que présente la pandémie, qui ne manqueront pas d'avoir des conséquences importantes sur l'AE et les coûts futurs. La pandémie a créé de nombreux obstacles pour notre secteur – dont l'augmentation du coût des opérations pour répondre aux normes sanitaires liées à la COVID pour les employés –, et ces obstacles ne vont pas simplement disparaître par magie une fois la pandémie terminée. Nous encourageons vivement la prise en compte de ces facteurs dans les années à venir, alors que le programme subit des réajustements. Il est important de souligner que, contrairement aux autres programmes gouvernementaux, l'assurance-emploi est entièrement financée par les employeurs et les employés, sans aucune contribution des recettes publiques, et que les employeurs fournissent 1,4 fois le montant versé par les employés.

Le ministre doit préserver de manière proactive les fondements de l'assurance-emploi en tant que système tripartite et veiller à un engagement continu entre le gouvernement, les représentants des employeurs et les représentants des employés dans les décisions importantes et la conception du programme. On prévoit que les employeurs verseront 13,4 milliards de dollars en cotisations d'assurance-emploi au cours du prochain exercice financier, un montant qui atteindra 17,5 milliards de dollars d'ici le dernier exercice des prévisions financières actuelles, selon des hypothèses stables et sans tenir compte des nouvelles utilisations actives ou d'une refonte éventuelle du programme.

Pour la santé financière des employeurs et pour le bien-être économique général du Canada, nous estimons qu'il est temps que les décideurs politiques donnent un second souffle aux discussions tripartites et à la surveillance de l'évolution du programme d'AE.

Cordialement,

Paul Lansbergen, président